

# PERSPECTIVES

## REPORT DU 8<sup>E</sup> CONGRÈS DU SYNAMOME À ARLES (ACTIONS DU SYNAMOME PENDANT LA CRISE SANITAIRE, RETOUR D'EXPÉRIENCE...)

- > **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**  
TÉMOIGNAGE D'UNE MAÎTRE D'ŒUVRE : CÉLINE KEULEN
- > **PERSPECTIVES JURIDIQUES**  
LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DES MEMBRES DU SYNAMOME
- > **ASSURANCES**  
CRISE SANITAIRE ET RISQUE ACCRU DE DÉFAILLANCE D'ENTREPRISE :  
QUELLE PROTECTION APPORTE L'ASSURANCE ?

# Oui, c'est bien une cheminée au gaz naturel...

Quel que soit votre fournisseur, rénovez votre système de chauffage pour bénéficier des atouts du gaz naturel. Découvrez toutes nos solutions innovantes sur [grdf.fr](http://grdf.fr)



GRDF. Vous apporter  
chaque jour le gaz naturel.

**GRDF**  
GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE



© Brigitte Hese

**Dominique MILLET,**  
Président du SYNAMOME

Pour beaucoup, l'année 2020 restera "l'annus horribilis" avec la pandémie de la COVID 19, la crise économique, l'explosion du chômage, le péril climatique ....

Nous avons pu mesurer pleinement les responsabilités de l'Homme dans les divers dérèglements qui affectent notre planète mais notre mode de vie, nos habitudes de consommation, notre manière de penser l'altérité, notre mode d'exercice ont été profondément bouleversés au point que de nombreuses choses ne demeureront plus comme avant. Le télétravail s'est généralisé – amenant à s'interroger sur la location de m<sup>2</sup> de bureaux. Les mesures strictes de confinement ont démontré s'il le fallait toute l'importance de la proximité et des circuits courts, de la ruralité enfin, **sans oublier la transition écologique.**

Autre point positif, et de loin le plus important, la forte capacité de résilience et d'adaptation dont toutes et tous ont fait preuve collectivement.

Pour se limiter à notre secteur d'activité, je citerai deux exemples. **L'UNSA, CINOV, L'UNGE et le SYNAMOME** ont créé une intersyndicale informelle mutualisant idées et moyens pour faire entendre la voix de la maîtrise d'œuvre auprès des

pouvoirs publics. Les résultats sont prometteurs – témoignant de l'utilité de telles structures - et il faudra amplifier la dynamique lors de plan de relance. Ensuite, les partenaires du SYNAMOME bien qu'impactés notamment par le chômage partiel n'ont pas rompu la chaîne. Nous avons reçu **de nombreux messages de soutien et de fidélité** et je les en remercie chaleureusement.

Pendant la crise sanitaire, le SYNAMOME a aussi continué à remplir son rôle auprès de ses adhérents, informés en temps réels de toutes les évolutions législatives et réglementaires. Et ses instances se sont réunies sous forme de visioconférences permettant de gérer la structure.

Nous avons du prendre des décisions, parfois difficiles, mais sages. Parmi celles-ci, **le report du congrès annuel en 2021** – ce qui n'empêchera pas la tenue d'une AG dématérialisée. Ce report est dicté par la raison et vous en comprendrez aisément la justification.

Nous nous retrouverons donc en ARLES les 10 et 11 juin 2021 où nous serons accueillis par Patrick de Carolis nouveau maire.

Ce numéro de PERSPECTIVES fait une large place à la période que nous venons de traverser.

## SOMMAIRE

### 4-7 ACTUALITÉS

Les rencontres et événements nationaux / Brèves

### 8-9 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Entretien avec Jean-Michel WOULKOFF, président de l'Unsa / Céline KEULEN, le parcours atypique d'une maître d'œuvre

### 10-11 PERSPECTIVES SYNDICALES

Compte-rendu des vœux / Les événements en régions

### 12-13 PERSPECTIVES PARTENAIRES

Les partenaires du SYNAMOME témoignent / Tableau des contacts

### 14-19 PERSPECTIVES CONGRÈS

Report du Congrès / entretien avec Patrick DE CAROLIS / Lettre à la ministre Emmanuelle WARGON / Actions du SYNAMOME durant la crise sanitaire / Lydie PLANQUES, retour d'expérience en pleine crise sanitaire

### 20-21 ASSURANCES

Crise sanitaire et risque accru de défaillance d'entreprise quelle protection apporte l'assurance ?

### 22 PERSPECTIVES JURIDIQUES

Le médiateur de la consommation des membres du SYNAMOME

### 23 PERSPECTIVES TECHNIQUES

Rockwool : Rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale

## LES TRAVAUX DU CLUB DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le lendemain du lancement du livre de François PÉLEGRIN "Requalification urbaine, architecturale & environnementale", le GT éponyme du CAH se réunissait au siège de Saint-Gobain pour un point d'étape et le choix des orientations à venir. Depuis le 19 décembre dernier, les divers contacts qui ont été pris par le club notamment avec le programme gouvernemental Action Cœur de Ville (ACV) ont démontré une convergence de vues et d'objectifs. On rappellera que le but du GT est de trouver les moyens de massifier la requalification en mobilisant l'ensemble

des acteurs de la chaîne au plan local et d'apporter des réponses en termes de faisabilité, de solutions techniques et économiques et de délai de réalisation. **Les prochaines élections municipales devraient permettre aux nouveaux élus de s'impliquer dans la démarche avec un calendrier optimal de 6 ans.** Étapes suivantes pour le CAH : mise en place d'une méthodologie - largement basée sur le numérique ; implication des acteurs au travers d'une charte de qualité ; enfin choix de 3 sites démonstrateurs. À suivre.



## SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'AQC

Le 3 mars, Dominique MILLET et Brice AUERT, respectivement Président et Vice-président du SYNAMOME étaient accueillis dans les locaux de l'Agence Qualité Construction pour la signature de la convention annuelle liant le syndicat des maîtres d'œuvre et l'AQC. Merci à Philippe ESTINGOY, Directeur général de l'AQC, et à Frédéric HENRY, Directeur Prévention construction pour leur accueil.



## JURY D'ATTESTATION DE COMPÉTENCES

Le 04 mars se tenait au siège du SYNAMOME un jury d'attestation de compétences. Merci aux adhérents de la région Pays-de-la-Loire venus présenter leurs dossiers de réalisations. Merci également aux membres du jury. Les lauréats se verront remettre leurs attestations lors du congrès d'Arles.



## RÉUNION CIPAV

C'est le 15 janvier que la réunion de présentation de la réforme des retraites à la CIPAV a eu lieu. Pendant plus de 2 heures, les présidents des organisations dont les adhérents sont gérés par cette caisse, ont pu découvrir le texte de loi, ses mesures phares et son calendrier de mise en œuvre. Dominique MILLET, Président du SYNAMOME, siégeait à côté des autres acteurs du cadre bâti. La CIPAV mettra à l'annonce la mise en place d'instruments de communication sur le sujet et appelle d'ores et déjà à une vigilance et une mobilisation des libéraux sur ce texte.



## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

**Mipim**

L'édition 2020 du salon cannois est remplacée par une " Paris Real Estate Week " Du 14 au 17 septembre 2020  
Différents lieux – Paris – voir programme : <https://paris.propel-mipim.com>

**Le Salon Faire construire sa maison**

Du 18 au 20 septembre 2020  
Paris Expo Porte de Versailles – Paris 15°

**Salon des maires et des collectivités locales**

Du 24 au 26 novembre 2020  
Paris Expo Porte de Versailles – Paris 15°

**Salon Passi'bat**

Du 9 au 10 décembre  
Espace Champerret - Paris 17°

**S.I.M.I – Le rendez-vous de l'immobilier d'entreprise**

Du 9 au 11 décembre 2020  
Palais des Congrès, Porte Maillot – Paris 17°

**Report du 51° congrès de l'Unfsa**

Architectes en transition(s)  
Du 29 au 30 octobre 2021  
Couvent des Jacobins – Rennes

## RENDEZ-VOUS CNOA



**Annulé pour cause de mouvements sociaux**, le rendez-vous entre Denis DESSUS, Président du CNOA, et Dominique MILLET, Président du SYNAMOME, initialement prévu le 13 décembre 2019, s'est finalement tenu vendredi 17 janvier 2020.

Dominique MILLET et Jean-Jacques EYQUEM ont pu échanger pendant près d'une heure avec le Président de l'Ordre et développer les échanges informels qui

avaient suivi la cérémonie des vœux du SYNAMOME, la veille au soir.

**L'accent a été mis sur la démarche de qualité engagée par le SYNAMOME (formation de ses membres et attestation de compétences) et sur la complémentarité entre MOE et architectes.**

Notre interlocuteur s'est montré réceptif à de tels propos déclarant que les deux organisations partageaient les mêmes problématiques et avaient de bonnes relations.

### 3<sup>e</sup> ASSISES NATIONALES DU LOGEMENT ET DE LA MIXITÉ URBAINE " FINANCER – CONSTRUIRE ET HABITER – CONNECTER "

Initialement prévues le 16 mars dernier, les Assises Nationales du Logement et de la Mixité Urbaine 2020 ont été reportées par Batiactu Groupe au 3 novembre 2020. **Elles permettront de faire le point sur les évolutions du secteur, qu'il s'agisse d'innovations, de nouveaux usages, de nouvelles réglementations...**

Bénéficiant du soutien du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, du ministère chargé de la Ville et du logement et du ministère de la Culture, et de nombreux organismes partenaires, ce rendez-vous annuel se déroulera autour de tables rondes, de workshops et de keynotes d'intervenants référents sur les sujets suivants :

- **Penser le logement** et la ville après la crise du Covid-19.
- **La territorialisation**, la décentralisation : le logement et la mixité urbaine au cœur des débats.
- **La redynamisation** des centres villes.
- **La rénovation énergétique** des loge-

ments, quelles avancées ? Quelles perspectives d'ici fin 2020 ?

- **Marketing fiscal et politique** du logement : investir dans la pierre est-ce toujours une valeur sûre ?
- **Les réglementations** en cours...

À noter, la présence du Préfet Rollon Mouchel-Blaisot, Directeur national du programme "Action cœur de Ville", celle d'Anne-Lise Deloron Rocard, Cheffe de projet, Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments, MCTRCT/MTES, ou encore de l'architecte Florence Lipsky de l'agence LIPSKY + ROLLET ARCHITECTES.

**Programme des conférences 2020 :**

[https://event.batiactu.com/assises\\_du\\_logement#conferences](https://event.batiactu.com/assises_du_logement#conferences)

**Adresse :**

Palais d'Iéna  
Siège du Conseil économique, social et environnemental  
9 Avenue d'Iéna  
75016 Paris

## TROPHÉE BATIACTU

Du fait des mesures de distanciation sociale, le jury des Trophées BATIACTU s'est tenu sous forme d'une visioconférence le vendredi 3 juillet de 10 heures à 12 heures 30. La crise de la COVID 19 n'a visiblement pas découragé les candidats puisque **ce sont 170 dossiers qui ont été déposés pour cette 19<sup>e</sup> édition des trophées dont le SYNAMOME est partenaire.** Rappelons que chaque membre du jury analyse préalablement une cinquantaine de projets et que ceux ayant obtenu le meilleur classement au sein de leur catégorie sont ensuite examinés par le jury dans sa totalité. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 15 septembre au siège du groupe SMABTP. À cette occasion le SYNAMOME a remis le prix au lauréat de la catégorie rénovation d'ERP pour le projet Exploitation Château Mongin, site du lycée vitivinicole – Orange (84).



# LETTRE

## à la Ministre de la Culture

N/Réf : DM/BD

Paris, le 20 juillet 2020  
Mme Roselyne BACHELOT  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 PARIS

Madame la Ministre,

A l'occasion de votre toute récente nomination à la tête du ministère de la Culture permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes plus vives félicitations.

En ma qualité de Président national d'une organisation professionnelle de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre, j'ai suivi avec attention votre intervention lors de la cérémonie de passation de pouvoirs avec votre prédécesseur.

Oui, ainsi que vous l'avez tous les deux affirmé, ce département ministériel est l'une des plus belles fonctions de l'Etat et vous aviez d'ailleurs précédemment déclaré que seul ce poste pouvait justifier votre retour au sein d'un gouvernement.

Bien sûr, la crise sanitaire que vient de subir la Nation implique que soient prises des mesures immédiates en faveur des secteurs culturels les plus impactés, tel en premier lieu celui du spectacle vivant et de la création artistique.

Or, je note qu'un mot important n'a pas été prononcé lors de votre discours, celui d'Architecture.

L'urgence peut expliquer la nécessaire priorisation de certains objectifs au détriment d'autres. Mais, au-delà de la crise du COVID 19, l'Architecture n'est-elle pas, elle aussi, fragilisée et menacée économiquement depuis près d'une décennie ?

Comme le dit simplement, mais de façon très belle et avec pertinence, la loi de 1977 sur l'Architecture, celle-ci est " *une expression de la Culture* " et elle est " *d'intérêt public* ". Il ne faudrait pas que ces principes fondateurs et fondamentaux deviennent lettre morte.

Connaissant votre caractère et votre tempérament, je sais qu'il n'en sera rien.

Le SYNAMOME que je dirige s'inscrit globalement dans la ligne de l'UNSAFA. Mais avec sa spécificité propre, il plaide, pour sa part et de longue date, en faveur d'une réforme profonde de la loi sur l'architecture selon la logique et la démarche initiées à la fin des années 90 par Madame Catherine TRAUTMANN et Monsieur François BARRÉ, Directeur de l'architecture et du patrimoine.

Aujourd'hui, plus de 40 ans après sa promulgation, ce texte me semble, plus que jamais, devoir faire l'objet d'un réexamen complet en tenant compte de la réalité, à savoir que l'acte de bâtir est par essence pluridisciplinaire et global et impose aux acteurs de travailler ensemble conjointement tout au long du projet.

Les agences d'architecture ne sont plus celles du siècle passé. L'époque est en effet révolue où les cabinets comprenaient des dessinateurs, des projeteurs, des métreurs, des ingénieurs, des responsables de suivi de chantier, ... Toutes ces missions ont été largement externalisées et sont devenues des métiers à part entière, aptes à répondre aux demandes et exigences ainsi qu'à la sécurité des maîtres d'ouvrage qui ont de plus en plus besoin d'une assistance apportée par des professionnels compétents, assurés, formés et informés et au fait de l'actualité.

La mutation des métiers, les nouvelles attentes sociétales en termes de rénovation, de confort de vie pour tous ou encore de requalification architecturale, urbaine et environnementale, sont autant de sujets majeurs qui mériteraient de longs développements, dépassant le cadre de ce courrier.

C'est pourquoi, je souhaiterais les développer plus en détails avec les conseillers techniques de votre cabinet ou avec les services de l'architecture et du patrimoine qui contactés au tout début du mois de février n'ont pas pu répondre à ma lettre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Dominique MILLET**  
Président national

## EMMANUELLE WARGON, NOMMÉE MINISTRE DÉLÉGUÉE AU LOGEMENT



© Damien Carles

Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, Emmanuelle WARGON est devenue le 6 juillet, chargée du Logement. Elle succède à Julien DENORMANDIE.

Cette haute fonctionnaire, ancienne secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de RUGY en 2018, a été membre du cabinet de Bernard KOUCHNER en 2001, ministre de la Santé, puis en 2007, directrice de cabinet de Martin HIRSH, Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté puis en 2010 secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales (santé, travail, sport), enfin, en 2012, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

**Le 12 juillet 2020, elle annonce le futur plan de relance où 4 ou 5 milliards d'euros seront affectés au secteur du bâtiment et de la rénovation expliquant que l'effort se fera sous forme d'investissement sur la rénovation énergétique, notamment des bâtiments publics, mais sans oublier les artisans de proximité et en soutenant les ménages.**

## NOMINATION D'ALAIN GRISET AU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



Première nomination pour Alain GRISET à un poste ministériel et une fonction spécifique sur les "Petites et Moyennes entreprises", créée par le gouvernement Jean Castex le 6 juillet. Cet ancien président de l'U2P (Union des entreprises de proximité) depuis 2017 n'achèvera donc pas son mandat de 4 ans à la tête de la confédération où il vient d'être remplacé par Laurent MUNEROT.

**Les professionnels de proximité espèrent que cet ancien patron de taxi, originaire des Hauts-de-France, devenu au fil des ans le représentant privilégié pour les nombreuses PME et TPE dont la situation s'est fortement dégradée suite à la pandémie du Covid-19, fera entendre leur voix au sein du gouvernement.**

Les congressistes du SYNAMOME se souviennent qu'Alain GRISET avait honoré de sa présence le congrès de BEAUNE (2019) en participant à la table ronde sur le thème toujours d'actualité "Services de proximité, Avenir des Territoires, de la Ruralité et des Communes".

## JEAN-CHRISTOPHE REPON ÉLU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CAPEB



**Le 1<sup>er</sup> juillet, à la suite de l'Assemblée Générale de la CAPEB, le conseil d'administration partiellement renouvelé a élu Jean-Christophe REPON président de Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.**

Ce dernier, maître artisan électricien à la tête d'une entreprise employant 2 salariés à Toulon dans le Var, succède à Patrick LIEBUS, élu membre d'honneur, et devient à 53 ans le nouveau chef de file de l'artisanat du bâtiment et le 7<sup>e</sup> président de la CAPEB depuis sa création en 1946.

On rappellera que ce rugbyman de haut niveau - trois quart centre (n°12) - fut en 1992 champion de France au Parc des Princes à l'issue de la finale opposant Toulon à Biarritz.

## BARBARA POMPILI AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Militante écologique chez les Verts depuis les années 2000, **Barbara POMPILI été nommée le 6 juillet ministre de la Transition écologique dans le gouvernement Jean CASTEX.** Députée de la Somme, elle co-préside à l'Assemblée nationale, le groupe écologiste jusqu'en 2016. Entre 2016 et 2017, dans les gouvernements de Manuel VALLS puis de Bernard CAZENEUVE, elle est secrétaire d'État chargée de la Biodiversité. Réélue députée en 2017, elle intègre le groupe LREM et préside dès lors la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

## NOMINATION DE ROSELYNE BACHELOT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE



© Didier Flowy

Ancienne ministre de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, **Roselyne BACHELOT-NARQUIN a été nommée ministre de la Culture dans le nouveau gouvernement de Jean Castex.** Elle succède à Franck RIESTER devenu quant à lui, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité.

Docteure en pharmacie, elle a été ministre de l'Écologie et du Développement durable de 2002 à 2004, ministre de la Santé et des Sports de 2007 à 2010 et ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de 2010 à 2012. Ayant quitté la politique pour les médias, cette mélomane reconnue, a déclaré que seul le ministère de la Culture pouvait lui faire reprendre du service. **Les professionnels de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre sont attendus d'engagements et de mesures fortes dans ce domaine.**

## TABLE RONDE AUTOUR DE "REQUALIFICATION ARCHITECTURALE, URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE" AU SIÈGE DE GRDF



Le mercredi 26 février 2020, GRdF accueillait en son siège parisien une table ronde animée par le journaliste Patrice ARDITTI, consacrée à la "requalification urbaine architecturale et environnementale" à l'occasion de la parution du livre éponyme de François PÉLEGRIN publié aux Éditions PC. Outre l'auteur, participaient au débat : Christine FUMAGALLI, Présidente d'ORPI ; Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment durable ; Jean-Michel LANBERT, Député et Président de l'INEC ; Maurice MANCEAU, Président du CAH ; Jacques PESTRE (PROMODUL) ; Olivier ROULETTE (GRdF) ; ainsi que le Préfet Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Directeur national du programme Action Cœur de Ville. **Ont été mis en avant la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs du cadre de vie**, la prise en compte des spécificités locales, l'opportunité que représentaient les nouvelles technologies (numériques).

# ENTRETIEN

## Jean Michel WOULKOFF

Architecte DPLG, directeur général de l'agence DWA Architectes à Lyon, Jean Michel Woulkoff, a été élu président de l'Unsa en octobre 2019 pour un mandat de deux ans. Il a accepté de répondre à quelques questions sur les liens entre le Synamome et l'Unsa.



**Jean Michel WOULKOFF,**  
Président de l'Unsa

### Comment envisagez-vous la relation entre le Synamome et l'Unsa ?

Nous avons des intérêts similaires car nous défendons comme vous les pratiques professionnelles de la conception et de l'exécution. Nous pouvons envisager avec le Synamome un **partage d'expériences ou de contacts professionnels qui permettent à chacun de progresser, de voir d'autres pratiques et d'échanger sur l'évolution de nos métiers.** Par exemple, avec d'autres associations comme Architectes&Particuliers, nous avons des échanges sur certains sujets, des partenariats sur des thématiques communes.

### Avez-vous des intérêts communs sur la formation ?

Si nous avons des formations initiales différentes, nous avons des intérêts communs sur la formation continue et particulièrement sur la spécialisation professionnelle. Au cours de notre carrière, nous nous rendons compte que les maîtres d'œuvre, architectes ou non, finissent toujours par se spécialiser. Dans l'idéal, nous souhaitons toujours rester des généralistes, conserver la fraîcheur de la conception d'un nouveau programme, mais dans la réalité, nos clients sont souvent dans le même domaine, car on commence à "être réputé pour sa réputation" et l'on devient le "sachant" pour ce type de clientèle. Effectivement, **des thématiques transversales entre nos deux organisations peuvent être développées dans le cadre de la formation.** Le marché des particuliers, celui de la rénovation, sont autant de terrains où l'on peut se retrouver dans les échanges de nos pratiques professionnelles.

### Quel est le socle commun à vos deux organisations ?

Nous sommes tous des indépendants dans nos structures, et chacun essaie de développer son marché, de maintenir à flot son agence. Parfois, nous sommes des concurrents mais **notre socle commun est notre capacité à répondre à un besoin.** Une profession n'existe que si elle répond à un besoin. Les adhérents du Synamome et ceux de l'Unsa sont dans la majorité des cas, et comme j'aime le dire, des architectes du quotidien. Nous ne construisons pas tous des tours à la Défense, ne faisons pas l'Opéra de Sydney, mais tous les jours, nous pratiquons notre métier avec nos équipes pour répondre à un besoin, une demande de nos clients. Lorsqu'un Anglo-Saxon veut définir un projet, il demande très souvent : "*De quoi avez-vous besoin ?*". Il y a là une logique opérationnelle que j'apprécie beaucoup.

### Quels pourraient être les points de rencontres ou de sujets à discuter entre vos deux organisations ?

Nos convergences se situent dans les pratiques professionnelles, les adhérents du Synamome concourent à la construction et à l'acte de bâtir, donc **nous avons sans aucun doute des échanges à avoir sur la maîtrise d'œuvre au quotidien, sur la formation continue, sur le BIM....** Mais ce sont aussi des professions libérales, aussi adhérentes à l'UNAPL, et nous pouvons, par exemple discuter autour du dossier actuel de la réforme de la retraite. L'Unsa a été la seule organisation avec l'UNAPL à négocier avec le gouvernement des positions sur la retraite des architectes en particulier, et sur les professions libérales, en général. Nous avons obtenu 30 % d'abattement sur la base des calculs des retraites, la conservation de nos réserves, la capacité d'avoir des caisses complémentaires volontaires. **Nous restons à l'écoute des membres du Synamome s'ils avaient des questions sur le sujet.** ●

### LES CONDITIONS OBTENUES PAR L'UNSA POUR LA RÉFORME DE LA RETRAITE :

**1<sup>ère</sup> condition :** permettre aux caisses de retraite professionnelles d'instaurer un dispositif obligatoire de retraite complémentaire offrant aux professions qui le souhaitent de conserver le niveau actuel de leur revenu de remplacement ;  
**2<sup>e</sup> condition :** clarifier et inscrire dans la loi le taux de l'abattement à *minima* d'un tiers de l'assiette pour le calcul des cotisations tel que l'UNAPL l'a obtenu du gouvernement avec l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) ;  
**3<sup>e</sup> condition :** garantir dans la future loi de réforme le sort des

réserves, lesquelles ne pourront en aucun cas être reversées à un pot commun, mais devront être fléchées à l'usage exclusif des professions qui les ont constituées et qui pourront les utiliser souverainement notamment à des fins sociales ;  
**4<sup>e</sup> condition :** inscrire dans la loi une représentation spécifique des professions libérales, dans la structure de tête de la future gouvernance du régime universel et la création d'un Conseil de la protection sociale des professions libérales.

# CÉLINE KEULEN, le parcours atypique d'une maîtresse d'œuvre

La rédaction a souhaité mettre à l'honneur une femme qui exerce la maîtrise d'œuvre, et dont l'image reste encore associée à l'univers masculin. Si elle rêvait de faire les Beaux-Arts, la réalité de la vie l'orienta très tôt vers d'autres chemins.



Après des débuts dans la grande distribution et un poste de collaboratrice chez un artisan électricien, elle crée en 2009 sa propre entreprise de quincaillerie et bricolage. Une activité qu'elle cesse pour des raisons personnelles. Vendeuse dans une agence de négoce de matériaux, elle se découvre une passion pour les matériaux de construction qu'elle étudie chaque soir. Elle évolue dans les échelons devenant même la directrice de l'agence où elle a débuté. Elle ne perd pas ses rêves d'indépendance et entreprend, malgré le confort de son nouveau poste, une formation par correspondance de maîtresse d'œuvre qu'elle met en pratique avec son projet personnel : l'achat d'une bergerie. Plus de doute, elle en fera son futur métier et le 1<sup>er</sup> juillet 2019, **elle fonde sa société MCK CONCEPT à Saint-Julien-en-Borne dans les Landes.** Rencontre.

## Comment envisagez-vous votre métier, quelles sont les méthodes mises en œuvre dans votre travail ?

Avec le réseau d'artisans locaux et leur soutien, je tends vers des chantiers plus spécifiques. J'aimerais répondre aux préoccupations actuelles, et **me spécialiser vers de la construction éco-responsable et durable, grâce à l'utilisation de produits d'antan tels que le chanvre, la chaux par exemple.** Cela passe d'abord par des heures à se documenter, à échanger avec les artisans déjà utilisateurs et précurseurs et bien sûr l'expérimentation du terrain. Je m'inspire du savoir-faire de mes aînés dans leur organisation et de leur méthodologie afin de trouver la meilleure organisation possible. En faisant partie du Synamome, les accès à l'information et la formation me sont très utiles. J'ai noué des liens étroits avec Pascal Bernard du pays Basque qui vient d'être aussi élu président régional, nous échangeons régulièrement en dehors de nos réunions, il a pour moi l'expertise et le savoir-faire pour devenir encore meilleure et je le remercie sincèrement de partager avec moi ses connaissances et son expérience.

## Dans cet univers masculin, comment avez-vous trouvé votre place et peut-on évoquer une appréhension différente dans les méthodes ?

Je travaille depuis plusieurs années dans cet univers masculin, j'y ai trouvé ma place naturellement. Lorsque j'ai démarré sur le terrain, j'ai évidemment été testée sur mes connaissances. Mais, j'ai été tenace aussi quand je n'obtenais pas de réponse, je me renseignais pour revenir avec l'information. **Ma réactivité, ma détermination et l'intérêt porté aux différents corps de métiers m'ont permis de développer mes connaissances et d'asseoir ma crédibilité au fil des années.**

Le 26 septembre 2019, j'ai reçu le prix de l'initiative au féminin DEF'ELLES, en lien avec TEC GE COOP et le comité départemental. Cette journée avait été dédiée aux jeunes créatrices dans le secteur du nord des Landes, nous étions 10 candidates à présenter notre projet d'entreprise, ce fut pour moi une immense fierté de recevoir ce prix qui reflète ma pugnacité, ma force et ma détermination.

## Quel a été votre premier chantier ?

J'ai débuté mon premier chantier en septembre 2019 à Saint-Julien-en-Born par un projet dessiné par l'architecte Jean-Christophe Delgado implanté dans la commune. **C'est une petite dépendance en ossature bois, avec un bardage landais en finition extérieure et une isolation fibre de bois en toiture et murs.** Le cahier des charges a été élaboré en fonction des attentes du maître d'ouvrage : budget, confort d'usage, fonctionnalité, impact environnemental pour le choix des matériaux, permettant ainsi la consultation des entreprises répondant aux multiples paramètres.

## Le choix des matériaux a été essentiel ?

Un produit de construction doit remplir de façon satisfaisante et sur le long terme, la fonction qu'il occupe dans le bâtiment. Par exemple, un isolant adéquat offre au bâtiment les performances thermiques recherchées sans perdre ses qualités techniques au cours du temps. Dans la construction, outre cette exigence

indispensable, d'autres critères peuvent participer au choix du matériau à savoir si le produit minimise ses impacts sur l'environnement, de sa fabrication à son élimination ? Est-il sain ? Quels sont les signes qui permettent de reconnaître ces qualités énoncées ?

## Quand vous évoquez la question de l'isolation, vous le faites dans sa dimension écologique mais aussi économique.

Une isolation performante est primordiale pour obtenir une maison économe en énergie. Elle permet de s'affranchir d'importantes dépenses de chauffage et de climatisation. En isolant votre logement, vous faites un geste pour l'environnement car, en réduisant votre facteur énergétique, vous limitez vos émissions de gaz à effet de serre et préservez des ressources. Une bonne isolation du toit, des murs et des fenêtres permet aussi d'éviter les surchauffes du logement en été.

**Pour garantir une isolation réussie, il est important de choisir des matériaux adéquats avec des professionnels expérimentés qui les mettront en œuvre.** Les isolants à base de matières renouvelables : ils sont fabriqués avec une part variable de matières renouvelables (produit à base de ouate de cellulose, de laine de bois, de liège, de chanvre...). Souvent plus onéreux que les isolants traditionnels, ils trouvent leur justification dans les économies d'énergie qu'ils permettent, dans leurs caractéristiques "produit sain", en résumé dans leur qualité écologique.

## Le choix des matériaux est aussi dépendant de celui des artisans avec lesquels vous choisissez de travailler ?

Les entreprises contactées étaient toutes dans un périmètre proche avec lesquelles, j'avais pour la plupart déjà travaillé, dans mon ancien domaine d'activité. **De mon expérience, la réactivité et la communication sur un chantier sont des atouts majeurs au bon déroulement de celui-ci.** Les artisans ont un rôle prépondérant dans leur action et c'est en travaillant conjointement que nous trouvons les solutions... ●

## VŒUX DU SYNAMOME

### 16 janvier 2020

Malgré les difficultés liées aux transports parisiens, la totalité des invités a répondu présente et a participé à **la cérémonie des vœux du SYNAMOME** qui, cette année, s'est tenue en dehors du siège.

Ont notamment honoré cette manifestation de leur présence : MM. Pascal ASSELIN, président de l'UNTEC ; Denis DESSUS, président du CNOA ; Maurice MANCEAU, président du CAH, Michel PICON, président de l'UNAPL ; sans oublier de nombreux partenaires.

Dominique MILLET, président du SYNAMOME a dans son discours évoqué son programme de travail pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Il a aussi insisté sur l'obligation pour les Synamomiennes et Synamomiens de se former et présenter massivement le dossier d'attestation de compétence, afin d'obtenir le titre de TECHNICONCEPTEUR.

Il a enfin mis en avant la complémentarité entre les maîtres d'œuvre de proximité et les architectes.

Il a été vivement applaudi par l'auditoire. ●



## VŒUX L'UNSF

### 13 janvier 2020



L'Unsf organisait sa soirée des vœux pour la dernière fois au siège du boulevard Raspail.

Au programme :

- la remise du prix du projet citoyen à l'agence d'architecture "La Nouvelle Agence" pour le projet de la Fabrique Pola à Bordeaux ;
- la présentation du congrès de l'UIA à Rio de Janeiro par Mme Élisabeth DE PORTZAMPARC ;
- les vœux de Régis CHAUMONT, président sortant de l'Unsf, et de Jean Michel WOULKOFF, nouveau président.

Le premier a salué le travail de son équipe et souligné les difficultés rencontrées lors de ses mandats pour faire entendre auprès des pouvoirs publics la voix des architectes, en dénonçant notamment les méfaits de la loi ELAN.

Le second a donné, pour sa part, les 6 axes de sa politique tout en insistant sur la nécessité de redonner à l'architecte plus de poids sur l'ensemble des marchés, notamment en élargissant ses missions.

À noter que Jean Michel WOULKOFF, qui a cité dans son discours le SYNAMOME et son nouveau Président, a plaidé aussi pour une maîtrise d'œuvre unie et forte. ●

## VŒUX AOC

### 07 janvier 2020

Le mois de janvier est traditionnellement consacré aux cérémonies des vœux des organisations professionnelles. C'est l'AOC qui a été la première cette année à ouvrir le bal en réunissant l'ensemble de ses administrateurs et de son personnel pour sa traditionnelle galette.

Malgré un climat social peu propice aux déplacements, la quasi-totalité des membres de cet organisme était présente pour écouter le président Laurent PEINAUD dresser le bilan de l'année 2019 en insistant notamment sur la mise en place de la nouvelle convention quinquennale, le bilan du programme PACTE et pour brosser les nouveaux chantiers à venir pour 2020 en insistant sur les valeurs de l'agence : neutralité, transparence, écoute, respect de l'Humain et avant tout la recherche du consensus au sein de la filière. ●

## VŒUX CNOA

### 15 janvier 2020

Le SYNAMOME était convié à la cérémonie des vœux du CNOA au 47<sup>e</sup> étage de la Tour Montparnasse.

Denis DESSUS, président dont le mandat s'achève l'an prochain, a mis en avant la place de l'architecte dans la société en insistant sur la nécessité de protéger le patrimoine, de repenser l'urbain et le territoire, enfin l'environnemental au niveau planétaire. Ses développements sur le marché de la rénovation, insuffisamment appréhendé par les politiques publiques, ont été particulièrement remarqués.

Son discours a été suivi d'un cocktail convivial qui a permis aux représentants du SYNAMOME, Dominique MILLET et Jean-Jacques EYQUEM, d'échanger avec l'ensemble des acteurs de la filière. ●

# ÇA BOUGE EN RÉGIONS !

Sur tout le territoire, les membres du SYNAMOME se rassemblent régulièrement pour échanger sur des thèmes d'actualités, rencontrer nos partenaires industriels ou encore tenir leurs assemblées générales.

Tour d'horizon des dernières réunions régionales :

## BRETAGNE

Vendredi 24 janvier 2020, les adhérents du SYNAMOME de la région Bretagne ont procédé à l'élection de leur nouveau Président et de son bureau.

La nouvelle équipe est ainsi composée :

- Stéphane LE GALL, Président;
- Olivier FARIA, Secrétaire;
- Pascal JAN, Trésorier.

Merci aux adhérents de la région Bretagne et félicitations au Président régional et à son bureau. ●



## JOURNÉE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE À LA MOTHE-ACHARD

Jeudi 30 janvier : le SYNAMOME et PRB ont organisé à la Mothe-Achard, en Vendée, une rencontre de la maîtrise d'œuvre regroupant les régions SYNAMOME de Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire et Bretagne, à laquelle ont participé, en présence de Dominique MILLET, Président du SYNAMOME, une centaine de professionnels : adhérents de notre syndicat mais aussi des invités dont des architectes et des maîtres d'œuvre de l'UNAMO.

Une dizaine de partenaires du SYNAMOME était présente dont PRB, BIO-BRIC, Crédit Mutuel, PLACO, ISOVER, SEAC, VIEMANN, MG2 Bruno MAZURAS, LORIOT. Étaient également invités ATLANTIC, IMMOLAB pour parler de la qualité de l'air intérieur, et MDIECO Ingénierie de santé dans le bâtiment.

**Alexandre PUGEAUT**, du groupe LORIOT a longuement présenté la **RE 2020**, normalement applicable dans un an.

Cette journée bien remplie, marquée par de riches échanges, s'est terminée par la rencontre du PDG de cette belle entreprise familiale qui nous recevait et qui est venu saluer les participants.

Merci aux organisateurs et aux participants dont les deux Présidents régionaux nouvellement élus : **Pascal BERNARD** (Nouvelle-Aquitaine) et **Stéphane LE GALL** (Bretagne). ●



## ÉLECTIONS RÉGIONALES NOUVELLE AQUITAINE

Les adhérents SYNAMOME de la région Nouvelle-Aquitaine se sont réunis en Assemblée générale élective le 24 janvier 2020, afin de désigner le nouveau président de région.

C'est Pascal BERNARD, vice-président sortant, qui a été élu à ce poste.

Son équipe est ainsi composée :

- Pascal BERNARD, président ;
- Olivier NAUD, vice-président ;
- Jean-Jacques BOUSQUET, trésorier ;
- Céline KEULEN, secrétaire ;
- Nathalie MARCON MOUSSAC, chargée des relations partenaires au niveau régional.

Merci aux adhérents de la Nouvelle-Aquitaine et félicitations au nouveau président régional et à son équipe ! ●



## SORTIE ESTIVALE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Chaque fin de semestre permet aux adhérents du SYNAMOME, de se réunir en régions dans le cadre de manifestations mêlant contenu culturel et festif.

C'est le cas pour les adhérents de la région Nouvelle-Aquitaine qui se sont retrouvés le 3 juillet à NIORT pour une sortie détente dans la ville et le marais poitevin organisée par Olivier NAUD, vice-président de la région.

Au programme : visite guidée de NIORT, visite de la maison du Marais poitevin, puis du marais, en barques, enfin, le soir promenade le long du canal de la ville de Coulon.

Les participants remercient Olivier NAUD pour son accueil et la qualité de l'organisation.

Et bien sûr, beau-temps et convivialité étaient au rendez-vous. ●

# LES PARTENAIRES du SYNAMOME témoignent...

## APRIL PARTENAIRES



Partenaire du Synamome depuis juin 2018, April Partenaires (filiale du groupe APRIL), spécialisé dans l'assurance Dommages Ouvrage, a pour mission d'accompagner les maîtres d'œuvre en les aidant à optimiser le développement de leurs chantiers de maisons individuelles, de la rénovation à la construction. Durant cette période de reprise progressive post-confinement, April Partenaires est très heureux d'être aux côtés d'experts de la construction et de proposer une solution PROBAT DO exclusive aux adhérents du Synamome. Fort de ce partenariat, vos maîtres d'ouvrage pourront ainsi bénéficier d'un tarif très compétitif pour toute souscription d'une assurance Dommages Ouvrage maison individuelle.

**Muriel RABIER, Responsable Développement National Dommages Ouvrage**

## GRDF



GRDF conçoit, construit, exploite, entretient et développe le réseau de gaz naturel dans plus de 9 500 communes, garantissant la sécurité des personnes, des biens et la qualité de la desserte. Ce réseau devient aussi un support pour les actions de maîtrise de l'énergie grâce au compteur communicant. GRDF est aux côtés des collectivités en matière d'aménagement du territoire et de politique énergétique locale. Pour répondre efficacement aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux, GRDF appuie le développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV) et surtout sa version renouvelable, le BioGNV. GRDF met à disposition de la filière professionnelle des équipes dédiées et des outils innovants. Enfin, le biométhane, dès à présent, et d'autres sources de gaz renouvelable à moyen terme (pyrogazéification, méthanation) permettent de décarboner le gaz acheminé par les réseaux de distribution de GRDF. L'essor du gaz vert est en effet aujourd'hui notre ambition première.

**Gérald ANDRÉ, Animateur grands comptes - Délégation marché grand public**

 <b>APRIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Muriel Rabier</li> <li>15 rue Jules Ferry - BP 60307</li> <li>35303 Fougères</li> <li>Port : 06 21 44 70 02</li> <li>muriel.rabier@april-partenaires.fr</li> </ul>	 <b>ATLANTIC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Marc Joubert</li> <li>505, avenue Henri Schneider</li> <li>ZAC des Gaulnes 69330 Meyzieu</li> <li>Tél. : 01 46 83 60 65 - Port. : 06 24 31 19 08</li> <li>jmjoubert@groupe-atlantic.com</li> <li>www.atlantic-thermor-prescription.fr</li> </ul>	 <b>BATIACTU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jessica Davin</li> <li>110, avenue Victor Hugo</li> <li>92100 Boulogne-Billancourt</li> <li>Tél. : 01 53 68 40 28 - Fax : 01 48 56 67 51</li> <li>jessica.davin@capinopro.com</li> </ul>	 <b>BATISTYL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dominique Lechevallier</li> <li>ZAC de Saint-Jean-de-la-Neuville</li> <li>74210 S'-Jean-de-la-Neuville</li> <li>Tél. : 02 32 84 04 40 - Fax: 02 32 84 04 50 -</li> <li>Port. : 06 72 21 24 28</li> <li>dlechevallier@batistyl.fr</li> <li>www.batistyl.fr</li> </ul>	 <b>BDR THERMEA GROUP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le hub Chappée - De Dietrich</li> <li>Cyrille Morin</li> <li>57, rue de la Gare</li> <li>67580 Mertzwiller</li> <li>Tél. : 03 90 55 29 12</li> <li>Port. : 06 86 66 67 87</li> <li>cyrille.morin@lehubchdd.com</li> </ul>
 <b>DATBIM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Didier Balaguer</li> <li>432 route du Bourg</li> <li>38620 Montferrat</li> <li>Tél. : 04 76 37 18 20 - Fax: 04 76 37 44 96 -</li> <li>Port. : 06 75 03 80 11</li> <li>didier.balaguer@datbim.com</li> </ul>	 <b>EDILIANS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dominique Ferry</li> <li>65 chemin du Moulin Carron</li> <li>69570 Dardilly</li> <li>Port. : 06 08 65 82 85</li> <li>dominique.ferry@edilians.com</li> </ul>	 <b>FLIN ESCALIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marie-Jane Guillaume</li> <li>7 rue de la Poitinais</li> <li>22130 Languenan</li> <li>Tél. : 02 90 20 60 08</li> <li>Fax: 02 96 27 95 69</li> <li>mjeane@flin.fr</li> </ul>	 <b>FOAMGLAS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Thierry Baud</li> <li>Place du Général de Gaulle</li> <li>92184 Antony</li> <li>Tél. : 01 41 98 79 80 - Fax: 01 41 98 79 81 -</li> <li>Port. : 06 07 48 45 19</li> <li>thierry.baud@foamglas.fr</li> </ul>	 <b>GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérald André</li> <li>6, rue Condorcet</li> <li>TSA 60800 75436 Paris cedex 9</li> <li>Port. : 06 60 67 35 48</li> <li>gerald.andre@grdf.fr</li> <li>www.grdf.fr</li> </ul>
 <b>MG2 ASSURANCES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruno Mazuras</li> <li>19 rue de la Gare</li> <li>75013 Paris</li> <li>Port. : 01 30 74 90 50 - Fax: 01 30 74 31 83</li> <li>agence.mazuraspoissy@axa.fr</li> </ul>	 <b>MYRAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pierre Gueirero</li> <li>17 rue du Triège</li> <li>21120 Is-sur-Tille</li> <li>Port. : 07 69 62 36 89</li> <li>pierre.gueirero@gmail.com</li> <li>www.myral.com</li> </ul>	 <b>MIRBAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lionel Trouillet</li> <li>6683 route de Marseille</li> <li>84140 Montfavet</li> <li>Tél. : 04 90 23 10 40 - Port. : 06 31 59 64 16 -</li> <li>Port. : 06 34 07 80 11</li> <li>l.trouillet@syneris-isolation.fr</li> </ul>	 <b>MONTMIRAIL SA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vincent Payen / Odile Vidal</li> <li>6 rue Jean-Jacques Vernazza - BP 172</li> <li>13322 Marseille Cedex 16</li> <li>Tél. : 04 91 32 58 58 - Fax: 04 91 32 38 59 -</li> <li>Port. : 06 16 83 43 75 (O.Vidal)</li> <li>o.vidal@montmirail.com</li> <li>www.montmirail.com</li> </ul>	 <b>ORANGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Didier Cazas</li> <li>2, rue Auguste Comte</li> <li>92174 Vanves cedex</li> <li>Tél. : 01 58 88 40 79</li> <li>Port. : 06 07 16 23 00</li> <li>didier.cazas@orange.com</li> </ul>
 <b>ROCKWOOL FRANCE S.A.S.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gaëtan Foulhoux</li> <li>111, rue du Château des Rentiers</li> <li>75013 Paris</li> <li>Tél. : 01 40 77 83 68</li> <li>Port. : 06 07 55 14 29</li> <li>gaetan.foulhoux@rockwool.com</li> <li>www.rockwool.com</li> </ul>	 <b>SIPLAST</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éric Lainé</li> <li>12 rue de la Renaissance</li> <li>92184 Antony</li> <li>Tél. : 01 40 96 36 58</li> <li>Port. : 06 81 34 10 33</li> <li>eric.laine@copac.com</li> <li>www.siplast.fr</li> </ul>	 <b>STIEBEL ELTRON</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Christophe Guerin</li> <li>7-9 rue de Selliers - BP 85107</li> <li>57070 Meiz</li> <li>Tél. : 05 87 74 38 88 - Port. : 06 31 59 64 16</li> <li>christophe.guerin@stiebel-eltron.fr</li> <li>www.stiebel-eltron.fr</li> </ul>	 <b>SEAC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Odile Rigaudy</li> <li>47 boulevard de Suisse CS - 52158</li> <li>31021 Toulouse Cedex 2</li> <li>Tél. : 05 34 40 90 76 - Fax: 05 34 40 90 01</li> <li>origaudy@seac-guiraud.fr</li> <li>www.seac-gf.fr</li> </ul>	 <b>TECHNOLIM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maroc Evard</li> <li>18 rue de l'ancienne école normale</li> <li>d'instituteurs - 87000 Limoges</li> <li>Tél. : 05 55 30 44 60</li> <li>Port. : 06 80 68 06 30</li> <li>contact@technolim.fr</li> </ul>
 <b>TERREAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fabrice Meli</li> <li>15 rue Pagès</li> <li>92150 Suresnes</li> <li>Tél. : 01 49 97 23 22</li> <li>Port. : 06 37 55 29 37</li> <li>fabrice.meli@terreal.com</li> </ul>	 <b>TRIFLEX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anthony Biteau</li> <li>22 rue Maurice Labrousse</li> <li>92160 Antony</li> <li>Tél. : 01 56 45 10 34 - Fax: 01 57 19 66 29</li> <li>Port. : 07 89 27 32 19</li> <li>anthony.biteau@triflex.fr</li> </ul>	 <b>VICAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nathalie Courtadon</li> <li>4, rue Aristide Bergès 38080 L'Isle d'Abeau</li> <li>(courrier) TSA 59597 - 38306 Bougoin cedex</li> <li>Tél. : 06 70 05 27 41</li> <li>nathalie.courtadon@vicat.fr</li> <li>www.ciment-vicat.fr</li> </ul>	 <b>VIESSMANN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Franck Mestric</li> <li>BP33</li> <li>57380 Faulquemont</li> <li>Tél. : 03 87 29 54 37</li> <li>Port. : 06 70 72 42 79</li> <li>mf@viessmann.com</li> <li>www.viessmann.com</li> </ul>	 <b>YTONG</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ronan Talarmin</li> <li>Le pré Châtelain - Saint-Savin</li> <li>38507 Bourgoin-Jallieu Cedex</li> <li>Tél. : 04 74 28 90 15 - Fax: 04 74 28 89 20 -</li> <li>Port. : 06 07 53 12 83</li> <li>ronan.talarmin@xella.com</li> <li>www.ytong.fr</li> </ul>

## ORANGE

Sous l'impulsion de l'État dont l'objectif est d'apporter le "très haut débit pour tous" d'ici 2022, l'ambition de déployer la fibre optique et de nouvelles générations de réseaux mobiles est pleinement engagée par Orange. Plus que jamais, le déploiement des réseaux FttH et mobiles représente un enjeu majeur de développement, tant sur le plan économique que social. Les retours d'expérience sur la crise covid-19 ont démontré l'intérêt d'accéder aux services numériques, vecteurs du maintien du lien économique, social et éducatif.

Pour ce premier grand chantier du siècle où la dématérialisation des services de l'État et des entreprises constitue un enjeu fort, toutes les parties prenantes composant la chaîne de réalisation des projets immobiliers doivent de concert se mobiliser. Pour accompagner les adhérents du SYNAMOME et répondre aux questions pouvant être considérées comme un frein à l'arrivée de la fibre dans leurs projets, Orange met à disposition un numéro spécifique : 0800 366 300

**Didier CAZES, responsable des Affaires Publiques - Direction du Déploiement Fibre et Ingénierie**



## RECTOR

RECTOR est le partenaire du quotidien des maîtres d'œuvres adhérents au SYNAMOME, en assurant une prestation de services d'études et de conseils dimensionnée à leurs besoins.

Grâce à son expertise et à la recherche permanente de solutions optimisées et innovantes, RECTOR est en mesure de répondre aux nouvelles réglementations et contraintes géotechnique. Avec le Soubassement Industriel Préfabriqué, RECTOR propose à ses clients une solution tout-terrain et tout-en-un assurant la conformité au DTU et aux réglementations.

Préparez votre transition vers la RE 2020 avec des solutions planchers adaptées telles que EQUATIO VS sous-sol, étage et toit terrasse. Une problématique acoustique ? Appuyez-vous sur le système certifié EQUATIO dB.

RECTOR propose des solutions préfabriquées pour chaque projet grâce à une gamme très complètes de systèmes et produits disponibles sur l'ensemble du territoire à travers 23 sites et un large réseau de distribution.

**Christophe GUERIN, Responsable prescription nationale**



<p><b>BOUYER LEROUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Christine Guillonnet / Jean-Luc Aboucaya</li> <li>L'Établissement</li> <li>49280 La Segunnière</li> <li>Tél.: 02 40 80 78 07 - Fax: 02 40 80 78 08 - Port.: 06 76 87 42 94 / 06 15 41 45 44</li> <li>cguillonnet@bouyer-leroux.fr</li> <li>jaboucaya@bouyer-leroux.fr</li> <li>www.bouyer-leroux.com</li> </ul>	<p><b>BUTAGAZ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sébastien Aragon</li> <li>4753 rue Raspail</li> <li>92500 Levallois-Perret</li> <li>Tél.: 01 57 64 44 02</li> <li>Port.: 06 24 39 04 88</li> <li>sebastien.aragon@butagaz.com</li> <li>www.butagaz.fr</li> </ul>	<p><b>CAPINFO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Julien Hoekel</li> <li>ZA du Birken 13 rue Marguerite Porey</li> <li>67720 Hoerdt</li> <li>Tél.: 03 90 22 32 21</li> <li>Port.: 06 99 92 48 24</li> <li>jhoekel@capinfo.fr</li> <li>www.capinfo.fr - Capinfo-leblog.fr</li> </ul>	<p><b>CHAUX &amp; ENDUITS DE SAINT-ASTIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guillaume Roze</li> <li>28 Bis Route de Montanceux - La Jarthe</li> <li>24110 Saint-Astier</li> <li>Tél.: 05 53 45 46 75</li> <li>Port.: 06 49 73 55 98</li> <li>g.roze@saint-astier.com</li> </ul>	<p><b>CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guy Leré</li> <li>46, rue du Bastion</li> <li>75017 Paris</li> <li>Tél.: 01 53 48 80 01</li> <li>Port.: 06 71 04 42 56</li> <li>guy.lere@creditmutuel.fr</li> <li>www.creditmutuel.com</li> </ul>
<p><b>GRAS SAVOYE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Virginie Norais</li> <li>5B rue de l'Octant</li> <li>Parc d'Activité Sud Galaxie - BP 124</li> <li>38431 Echiroles Cedex</li> <li>Tél.: 04 72 13 62 90 - Fax: 04 76 70 87 03 - Port.: 06 99 08 68 55</li> <li>virginie.norais@grassavoie.com</li> <li>www.grassavoie.fr</li> </ul>	<p><b>ISOVER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manel Ben Saad</li> <li>Tour Saint-Gobain - 12, place de l'Iris</li> <li>92400 Courbevoie</li> <li>Tél.: 01 40 99 24 16 - Fax: 01 40 99 24 47 - Port.: 06 28 95 01 50</li> <li>manel.bensaad@saint-gobain.com</li> <li>www.isover.fr</li> </ul>	<p><b>JACOB DELAFON</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pascal Lambert</li> <li>11 rue de Brennus</li> <li>93631 La Plaine Saint-Denis</li> <li>Port.: 06 75 30 27 59 - Fax: 01 49 21 27 61</li> <li>pascal.lambert@kohlereurope.com</li> <li>www.jacobdelafon.fr</li> </ul>	<p><b>LORIoT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cécile Loriot / Alexandre Pugeaut</li> <li>21 route de Chalon</li> <li>71380 Epervans</li> <li>Tél.: 03 85 42 72 20</li> <li>Port.: 06 19 45 03 47</li> <li>cecile@groupe-loriot.com</li> <li>www.groupe-loriot.com</li> </ul>	<p><b>MAUGIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ludovic Guillo</li> <li>ZI de la Guerche</li> <li>44250 Saint-Brevin-Les-Pins</li> <li>Tél.: 02 40 64 46 46 - Fax: 02 28 53 96 27 - Port.: 06 76 92 23 82</li> <li>lguillo@maugin.fr</li> <li>www.maugin.fr</li> </ul>
<p><b>PLACOPLATRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Abel Boudadi</li> <li>34 avenue Franklin Roosevelt</li> <li>92282 Suresnes Cedex</li> <li>Tél.: 01 46 25 46 33 - Fax: 01 41 44 80 22 - Port.: 06 99 99 98 43</li> <li>abel.boudadi@saint-gobain.com</li> <li>www.placo.fr</li> </ul>	<p><b>PORCELANOSA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Thierry Duprat</li> <li>13 chemin des Anciennes Vignes</li> <li>69410 Champagne-au-Mont-d'Or</li> <li>Tél.: 04 78 66 81 51</li> <li>tduprat@euroceramique.porcelanosa.fr</li> <li>info@porcelanosa.fr</li> <li>www.porcelanosa.com</li> </ul>	<p><b>P.R.B.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Loup Boissou</li> <li>Z.A. - 16 rue de la Tour</li> <li>85150 La Mothe-Achard</li> <li>Tél.: 02 51 98 10 10 - Fax: 02 51 98 10 11 - Port.: 06 07 42 15 94</li> <li>jeanloup.boissou@prb.fr</li> <li>www.prb.fr</li> </ul>	<p><b>RAYCAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hervé Bardy</li> <li>94 avenue Pasteur</li> <li>69370 Saint-Denis-au-Mont-d'Or</li> <li>Port.: 07 84 37 91 13</li> <li>h.bardy@raycap.eu</li> </ul>	<p><b>RECTOR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>François Boismenu</li> <li>16 rue d'Hirtzbach - BP 2538</li> <li>68058 Mulhouse</li> <li>Port.: 06 11 28 60 18</li> <li>francois.boismenu@rector.fr</li> <li>www.rector.fr</li> </ul>
<p><b>SYNAMOME</b></p> <p>9, rue du Bouloi - 75001 Paris</p> <p>www.synamome.org</p> <p>Tél.: 01 42 60 19 99</p> <p>Fax: 01 42 60 31 32</p>				

# LE CONGRÈS DU SYNAMOME REPORTÉ EN 2021



**Dominique MILLET,**  
Président national

La crise du COVID 19, et les mesures de distanciation sociale mises en place par le Gouvernement à la mi-mars, ont eu des incidences directes sur la tenue de bon nombre de manifestations professionnelles et culturelles cette année – y compris pour des événements aussi emblématiques que la cérémonie du 08 mai ou encore la fête nationale du 14 juillet.

Certains salons qui devaient se tenir au cours du premier semestre 2020 ont été soit annulés, soit déplacés dans la seconde partie de cette année ou bien reprogrammés l'an prochain.

Dans un premier temps, j'ai sollicité les administrateurs du SYNAMOME afin de

prévoir le report de notre congrès initialement prévu en ARLES les 10,11 et 12 juin, au mois d'octobre 2020.

Cependant, au vu de la date tardive de la fin de l'état d'urgence, de l'incertitude de la situation sanitaire et des menaces d'un éventuel re-confinement, j'ai souhaité consulter à nouveau les administrateurs du SYNAMOME sur le maintien ou non de notre congrès en 2020.

Le 23 juin, dans le cadre d'un CA dématérialisé, tous ont décidé à l'unanimité de reporter cette manifestation en juin 2021. Report dont les adhérents et les partenaires ont été aussitôt informés et qu'ils ont approuvé au vu des enjeux économiques et sanitaires.

Aussi, je vous invite d'ores et déjà à réserver **les dates des 09/10/11 juin 2021, le lieu du congrès demeurant inchangé.**

C'est une sage décision – bien que difficile à prendre – guidée par la volonté d'éviter de nous réunir en trop petit nombre – congressistes et partenaires –

en devant respecter des gestes barrières (port du masque et distanciation sociale sur les stands, lors de repas et des soirées festives) empêchant toute convivialité, convivialité qui fait précisément la renommée du SYNAMOME.

Ce n'est que partie remise et nous nous retrouverons tous en 2021, nombreux et plus sereins.

Un tel report n'exclut pas la tenue d'une assemblée générale afin d'approuver les rapports moral et financier et de donner quitus au Bureau national exécutif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Exceptionnellement, celle-ci se tiendra, sur décision du conseil d'administration, sous forme dématérialisée le **15 octobre 2020 de 14 à 16 heures.**

J'invite les adhérentes et adhérents, par ailleurs déjà prévenus par mail, à consulter l'encart ci-joint concernant les modalités d'organisation de cette assemblée générale, la première du genre que connaisse notre organisation professionnelle. ●

## UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATÉRIALISÉE

Le report du congrès national du SYNAMOME n'exonère pas le syndicat de tenir son Assemblée générale annuelle chargée d'approuver le rapport moral, le compte de résultats et de donner ou non quitus au Bureau national pour sa gestion.

**L'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020** a autorisé la tenue de réunions en visioconférence pour les organes des sociétés, associations et syndicats et ce, alors qu'une telle possibilité n'était pas prévue dans leurs statuts. Le Bureau national du SYNAMOME s'est ainsi réuni à plusieurs

reprises sous cette forme tout comme le conseil d'administration du 23 juin dernier.

Le recours aux visioconférences étant limitée au 1<sup>er</sup> semestre 2020 par l'ordonnance, le conseil d'administration du SYNAMOME, investi statutairement du pouvoir de trancher les cas non prévus, a autorisé le Bureau national à convoquer, exceptionnellement et uniquement pour cet exercice, une AG dématérialisée qui se tiendra :

**Le 15 octobre 2020 de 14 heures à 16 heures**

**Les adhérents seront invités par mail à se connecter via l'application ZOOM afin d'assister à la présentation de l'exercice 2019 effectuée au siège parisien par le Président national, le secrétaire national et le Trésorier national. Et les votes se feront sous forme électronique.**

Bien entendu, l'ensemble des documents qui leurs sont traditionnellement remis lors du congrès leurs seront préalablement communiqués. La connexion se fera par un simple lien sans obligation de télécharger l'application ZOOM. ●

# ARLES ACCUEILLE LE SYNAMOME pour son congrès de 2021

La présence sur Arles du congrès national des maîtres d'œuvre, organisé par le Synamome et son président Dominique Millet, est un honneur pour la ville et son territoire. En effet, à travers la diversité du bâti, constitué, entre autres, d'édifices monuments historiques, d'immeubles en site patrimonial remarquable, mais aussi au regard des orientations d'aménagement et de programmation, des futures zones de requalification et de mise en valeur, Arles s'oriente désormais vers de nouvelles perspectives pour des projets urbains, de valorisation, de réhabilitation et de création architecturale.



**Patrick DE CAROLIS,**  
Maire d'Arles

La ville, qui est la plus grande commune de France avec plus de 76 000 hectares, s'est développée au fil des ans suivant plusieurs contraintes : une colline où se trouve une concentration d'édifices patrimoniaux, le Rhône qui la traverse au nord et caractérise l'entité de Trinquetaille, la présence de la RN113 qui coupe le centre ville et constitue une barrière avec les quartiers de Barriol et des Semestres et enfin à l'est, le passage de la ligne ferroviaire Paris, Lyon, Marseille qui a également contribué à une division urbaine des quartiers périphériques.

**Arles, c'est également un ensemble de plusieurs villages et hameaux qui ont leurs spécificités architecturales et urbaines.**

Dans le cadre d'une nouvelle politique urbaine et architecturale, ces contraintes vont devenir des atouts pour offrir un meilleur cadre de vie à l'ensemble des Arlésiens et des Arlésiennes, des perspectives économiques et répondre aux besoins environnementaux que nous devons prendre d'urgence en considération.

Ainsi, la ville va désormais renouer des liens avec le Rhône en développant son port industriel, avec le projet du port de plaisance et la valorisation du site historique du Pont Van-Gogh, mais aussi avec le canal du Vigueirat qui offre une attractivité naturelle et touristique jusqu'au hameau de Mas Thibert.

**Arles va renforcer son engagement dans la conservation et valorisation de son patrimoine à travers des projets**

**de requalification de zones urbaines,** comme l'espace de la RN113 qui constitue un enjeu pour rouvrir la ville vers le quartier de Barriol et la presqu'île du cirque romain dont le patrimoine architectural reste enfoui. Ce projet contribuera également à restaurer et valoriser l'église des Carmes-Déchaussés délaissée depuis de nombreuses années malgré sa protection au titre des monuments historiques.

Arles va répondre aux besoins de formation avec la création d'un pôle universitaire alliant à la fois résidences étudiantes, commerces de proximité et centres d'enseignement dans la zone dite des Minimes.

Un projet au niveau de la friche industrielle dite des Papeteries Étienne, qui se situe en tête de Camargue, est également en cours d'étude afin de répondre aux besoins des entrepreneurs, des habitants de Trinquetaille et de la collectivité. Ce projet devra être novateur dans le domaine architectural et environnemental afin de répondre aux engagements d'une "ville durable".

La rénovation et réhabilitation du bâti ancien, l'accessibilité et la mobilité, la mise en valeur des espaces public et du patrimoine, l'accès aux équipements et aux services publics, mais aussi le développement économique, commercial et touristique sont des chantiers prioritaires.

**Arles va renforcer son engagement et ses objectifs dans le cadre du programme "Action Cœur de ville"** mais aussi dans le nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU du quartier de Barriol. Grâce à l'ANRU, la rénovation et la requalification des espaces urbains et du bâti viseront à redonner à ce quartier sa place au sein de la ville mais aussi du territoire. La politique de la ville va s'édifier en tenant compte de tous les acteurs et de l'ensemble des paramètres sociaux, économiques, urbains, architecturaux, patrimoniaux, culturels, paysagers, environnementaux pour qu'Arles retrouve sa prospérité et sa renommée historique. ●



© Lionel Roux

# LETTRE

## à la Ministre du Logement

N/Réf : DM/BD

Paris, le 24 juillet 2020  
Madame Emmanuelle WARGON  
Ministre du Logement  
246 Bd Saint-Germain  
75700 PARIS

Madame la Ministre,

En ma qualité de Président d'un syndicat professionnel du cadre bâti, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre nomination à la tête du ministère en charge du Logement.

Après avoir été secrétaire d'Etat à l'Ecologie, vous accédez à un département ministériel tout aussi emblématique et je suis certain que vous saurez y appréhender les défis présents et à venir avec la même énergie et la même détermination.

Le 15 juillet, j'ai suivi avec attention la déclaration de politique générale de Monsieur le Premier ministre.

J'ai noté de la part de ce dernier une volonté forte de redonner cohérence, efficacité et prospective aux politiques publiques, de libérer les territoires, de recréer les conditions d'une croissance forte, durable et écologique, notamment au travers d'un plan de relance, enfin de redonner confiance à l'ensemble des Françaises et des Français.

Bien naturellement, l'organisation que je préside entend, pour sa part, participer plan de relance et apporter sa pierre à l'édifice.

En effet, le SYNAMOME est un acteur national reconnu de la maîtrise d'œuvre. Il siège et participe aux travaux de nombreuses instances transversales : Agence Qualité Construction, Club de l'Amélioration de l'Habitat, Plan Bâtiment durable pour n'en citer que les principales.

Hommes et femmes de terrain et d'initiatives, implanté(e)s principalement dans les zones rurales, les adhérent(e)s du SYNAMOME s'avèrent essentiel(le)s – de par leur dynamisme et leur réactivité – dans la fonction de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics ou privés et dans la participation à la préservation de la vie et des tissus économiques locaux.

Nos adhérent(e)s sont des professionnels de proximité incontournables, de par la qualité de leurs contacts, ce qui leur permettra de mieux relever les défis de la rénovation et de la réhabilitation du parc bâti existant ainsi que celui de l'habitat évolutif et du maintien à domicile ou du confort de vie pour tous.

Sur ces marchés, ils sont parfaitement à même de répondre aux challenges techniques, économiques, environnementaux et sociétaux au service de nos concitoyens et de l'intérêt général.

Oui, ces professionnels de proximité qui ont fait le choix d'exercer un métier à forte responsabilité ont toute légitimité pour participer au plan de relance du gouvernement.

Madame la ministre, je serais heureux de pouvoir évoquer avec les membres de votre cabinet les actions engagées par notre syndicat, et leur présenter plus en détails les maîtres d'œuvre et leur rôle au sein de la filière.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Dominique MILLET**  
Président national

# LES ACTIONS MENÉES PAR LE SYNAMOME durant la période d'état d'urgence sanitaire

Dès le 17 mars les permanents du SYNAMOME ont été placés en télétravail et les réunions bimensuelles du Bureau national se sont tenues sous forme de visioconférences tout comme le CA du 23 juin. Retour sur les actions majeures de la période.

**MARS/JUILLET** : Envoi bihebdomadaire de lettres d'information aux adhérent(e)s.

**27 MARS** : circulaire aux membres du SYNAMOME relayant et approuvant la position de MM Denis DESSUS et Jean-Michel WOUKOFF, Présidents du CNOA et de l'UNSA, sur le **caractère totalement prématuré d'une reprise des chantiers au vu du contexte**.

**30 MARS** : Communiqué de presse CINOV, SYNAMOME, UNGE, UNSFA et CAPEB dénonçant les **effets néfastes de l'instruction décalée des autorisations d'urbanisme**. Les Synamomien(ne)s sont invité(e)s à interpeler leurs élus des difficultés générées par l'ordonnance du 25 mars.

**05 AVRIL** : courrier du SYNAMOME à Édouard PHILIPPE **proposant des mesures d'urgence pour la filière**.

**06 AVRIL** : intervention de Dominique MILLET à la table-ronde virtuelle (CINOV) sur les conditions de mise en pratique sur le terrain du "Guide OPPBTP".

**22 AVRIL** : Dominique MILLET, Président du SYNAMOME, participe à une visioconférence de l'UNAPL pour arrêter des **propositions spécifiques aux professions libérales dans le cadre de la reprise**.

**29 AVRIL** : CINOV, l'UNTEC, l'UNGE, l'UNSA et le SYNAMOME alertent Julien DENORMANDIE sur la **nécessité d'apporter de nouvelles corrections au texte modificatif** sur les instructions d'urbanisme.

**30 AVRIL** : Courriers adressés à Édouard PHILIPPE et Bruno LEMAIRE par les 5 organisations précitées évoquant les effets liés aux COVID ; **surcoûts, risques de faillites au 2<sup>e</sup> semestre et nécessité de prolonger les aides publiques**.

**12 MAI** : Table-ronde sur Radio Immo dans l'émission "Nos limites". Frédéric LAFAGE (CINOV), Régis LAMBERT (UNGE), Jean-Michel Woukoff (UNSA) et Dominique MILLET (SYNAMOME) débattent de la **reprise des chantiers**.

**15 MAI** : Communiqué de presse CINOV, SYNAMOME, UNGE, UNSFA et CAPEB **dénonçant le maintien de l'application des pénalités de retard** pour les marchés publics et privés.

**24 JUIN** : participation de Dominique MILLET à une table ronde organisée par la FNAIM dans le cadre de la "Task Force" lancée par la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire afin de **massifier les travaux de rénovation dans le secteur privé** (maisons individuelles et petits collectifs).

**16, 20, 24 JUILLET** : lettres du SYNAMOME à Jean CASTEX, Alain GRISSET, Roselyne BACHELOT, Emmanuelle WARGON. ●



## DE L'IMPORTANCE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Comme le souligne fort justement **Dominique MILLET dans son éditorial, la pandémie du COVID-19 a bousculé nos vieilles habitudes sociales et professionnelles. Les OP ont dû également s'adapter et sans forfanterie ni plaidoyer pro domo, elles ont plutôt bien tenu leur rang justifiant ainsi de leur utilité.**

### QUELLES LEÇONS RETENIR ?

Dans l'immédiateté, l'état d'urgence sanitaire a généré une surproduction normative étatique et en conséquence un certain flou et une réelle instabilité juridique(s). Il a donc fallu assurer une veille plus importante et plus accrue qu'à l'accoutumé. Analyser de

nombreux textes dérogatoires, y débusquer les incohérences (involontaires) et mettre en lumière leurs effets pervers. Plus que jamais, la célèbre formule "le diable se cache dans les détails" aura été d'actualité.

Ainsi, c'est la mobilisation de la totalité des OP de la filière qui a permis de corriger les errements de l'ordonnance gelant les instructions d'urbanisme puis de décorrélérer celles-ci de la fin de l'urgence sanitaire.

Ensuite, et peut-être avant toute chose, les OP ont permis de maintenir, grâce aux moyens numériques de communication, le nécessaire lien humain et professionnel dans une période et une situation que personne ne pouvait imaginer. Jamais autant

de newsletters n'auraient été envoyées, jamais autant de webinaires n'auraient été organisés. Au final, et c'est ce qu'il faudra retenir de la période, c'est la naissance d'un formidable mouvement de rapprochement entre OP de la maîtrise d'œuvre – sans oublier les artisans. Il aura permis de réfléchir ensemble, collectivement et de mutualiser les moyens matériels et humains. Il devra se poursuivre avec le plan de relance. Pour paraphraser Sir Winston CHURCHILL : "Jamais tant d'hommes n'avaient eu une telle dette à l'égard d'un si petit nombre d'individus". ●

**Bernard DELMAS**

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## en période de crise sanitaire

À la tête de la société, LPMO, qu'elle a fondée en 2018 en Dordogne, Lydie Planques nous livre son expérience professionnelle durant la crise. Si elle a pu mener à terme son chantier tertiaire durant le confinement, celui sur les logements aux contraintes différentes, est resté plus compliqué à conduire à son terme. Loin de renoncer, la maître d'œuvre a été sur le terrain plus que jamais, elle nous explique comment.



**Lydie PLANQUES,**  
maître d'œuvre

**Vous avez maintenu deux chantiers durant le confinement, comment avez-vous géré les contraintes du chantier avec les conditions sanitaires imposées par le gouvernement ?**

Le premier chantier a concerné un magasin de bricolage de 4000 m<sup>2</sup> à Saint-Cyprien.

Nous avons prévu sa fermeture en mai pour pouvoir intervenir. **Nous avons voulu anticiper la suite du chantier en profitant de cette fermeture obligatoire et éviter au client une perte de chiffres d'affaire prolongée.** Il a fallu que tout le monde soit d'accord pour relancer le chantier après sa fermeture le 17 mars, avoir l'autorisation du bureau de contrôle et surtout planifier les interventions des trois entreprises concernées en fonction des conditions sanitaires. Nous avons dû respecter le guide de préconisations de sécurité sanitaire établi par les experts de l'OPPBTP avec la participation active du maître d'ouvrage et des entrepreneurs. La

fermeture au public et la superficie suffisamment importante nous ont favorisées. **Les équipes, trois corps d'état, constituées chacune de trois personnes toutes équipées de masques et de gants, sont intervenues de manière sectorisée sans jamais se croiser.** Bien sûr, nous avons travaillé en amont avec de la signalétique et de l'affichage de circulation, mis en place la désinfection toute les 2 heures des sanitaires et lavabos par le maître d'ouvrage. Dans ce cadre, nous n'avons pas fait pas de réunions de chantiers et je suis restée joignable en permanence.

Le second programme a concerné une réhabilitation de deux logements à

Chantier du magasin de bricolage à Saint-Cyprien





Chantier de réhabilitation à Coux-et-Bigaroque

Coux-et-Bigaroque-Mouzens dont le maître d'ouvrage est la commune. Les logements étant inoccupés nous avons pris la décision avec le maître d'ouvrage d'ouvrir le chantier. La difficulté d'intervention était liée à l'exiguïté des lieux pour faire travailler plusieurs artisans en même temps. **Nous avons maintenu le chantier mais dans une planification plus étalée dans le temps avec une seule entreprise présente sur le chantier à la fois.** Là encore, la vigilance a été au maximum pour faire respecter les consignes de sécurité. Je suis responsable si elles ne sont pas respectées donc j'ai assuré une présence physique sur les chantiers pour vérifier et m'assurer que l'artisan ait respecté les gestes barrières pour sa sécurité et celle des maîtres d'ouvrage présents. **Le souci majeur dans ce contexte est de ne pas pouvoir respecter les délais de livraison.**

#### Quelles sont les conséquences de la crise ?

**Elles sont essentiellement économiques.** J'ai repris le suivi de chantiers depuis le 20 avril mais pas de prospection, ou très peu, seulement 2 demandes de permis de construire avec toute l'incertitude qui règne sur leur aboutissement. Pour ma part, mon chiffre d'affaire mars et avril est de quelques centaines d'euros. Et,

les artisans avec lesquels je collabore sont réellement en détresse. S'ils ne travaillent pas, ils ne pourront pas survivre. **Une autre réalité, tout aussi compliquée à gérer, a été l'approvisionnement des matériaux.** Par exemple, je ne pouvais pas faire intervenir les menuisiers prévus au chantier, aucune fourniture n'était disponible et aucun délai de livraison n'était

garanti. Le plaquiste engagé dans la transformation du magasin de bricolage a connu d'importantes difficultés pour s'approvisionner et assurer son chantier. Nous sommes en Dordogne quelque peu préservés des contaminations cependant **nous avons essayé de faire le maximum pour sauvegarder nos entreprises et notre activité.** ●

#### PARCOURS D'UNE MAÎTRE D'ŒUVRE

Designer industriel de formation, diplômée en 2001, Lydie Planques (1978) s'est reconvertie dans le bâtiment en 2006 lors de son installation en Dordogne. Elle débute par être métreur-dessinateur dans une entreprise du Buisson de Cadouin. Après 7 ans au sein de cette société, elle devient maître d'œuvre pour un cabinet spécialisé en reconstruction après sinistre pendant 2 ans. Une expérience marquante qu'elle en fait aujourd'hui sa spécialité dans sa société. Après avoir passé 4 ans dans une entreprise générale du bâtiment comme maître d'œuvre, elle décide en juin 2018 de créer sa propre structure.

Elle travaille principalement avec des particuliers et majoritairement pour de la rénovation ou transformation de biens. Sa spécialisation en reconstruction après sinistre lui permet d'intervenir auprès d'assurés ayant perdu leur bien causé par des incendies.

Son secteur géographique est le sud de la Dordogne, de Bergerac jusqu'à Sarlat en descendant vers le Lot et Garonne. Elle travaille toujours avec des artisans sélectionnés en fonction du lieu du chantier pour assurer au maître d'ouvrage un service après vente de qualité lorsque c'est nécessaire.

# CRISE SANITAIRE ET RISQUE ACCRU DE DÉFAILLANCE D'ENTREPRISE quelle protection apporte l'assurance ?

Dans un contexte économique et professionnel totalement bouleversé par l'épidémie de COVID19, l'assurance RC Décennale a d'autant plus à jouer son rôle de protection du maître d'ouvrage et de l'ensemble des intervenants au chantier dans la durée.



**Virginie NORAIS,**  
Responsable Pôle  
Construction -  
ENR Sud Est

pendant le confinement, la moitié des chantiers a repris un mois et demi après l'annonce des mesures de confinement. Après un pic en avril, le nombre d'heures chômées en mai et juin a drastiquement baissé.

## Logement : diminution des permis de construire

Au deuxième trimestre 2020, le nombre de permis a diminué de 43,6% par rapport à 2019. Cette baisse est particulièrement marquée pour le collectif avec -51,8% sur le trimestre et même -76% au mois d'avril.

Si cette tendance peut s'expliquer par différents facteurs (report du second tour des élections municipales, retard accumulé pendant le confinement), elle n'en demeure pas moins particulièrement inquiétante, car elle présume une baisse d'activité globale pour la construction. Certains secteurs, notamment celui de la maison individuelle pourraient rester dynamique.

## CRISE SANITAIRE ET ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DU BTP.

Alors que l'ensemble des secteurs économiques est dans l'attente du plan de relance gouvernemental (NDLR non annoncé lors de la rédaction de cet article) et qu'il n'est pas possible de tirer à date un bilan définitif de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du BTP, au travers des indicateurs disponibles, on peut toutefois observer :

### Une reprise rapide du secteur

Malgré les mesures du plan OPPBTP, les surcoûts en résultant, et alors que certains chantiers n'ont jamais été interrompus

## LES RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'ENTREPRISES

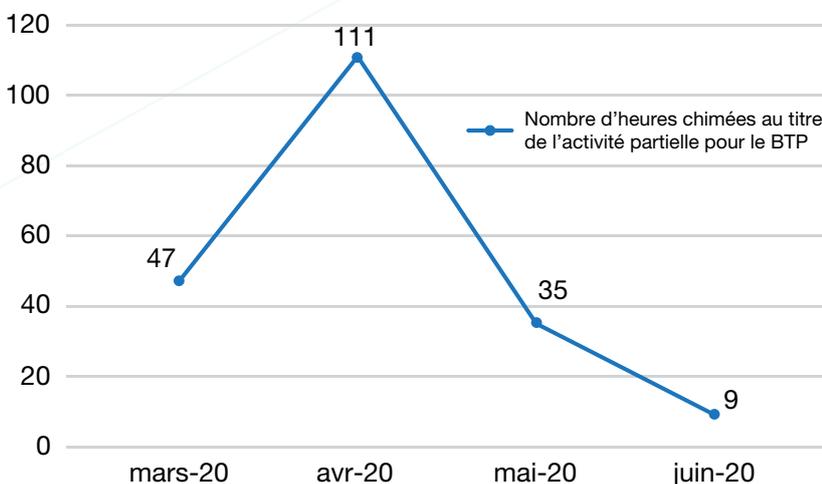
Cette diminution d'activité va inéluctablement générer des défaillances d'entreprises plus nombreuses qu'à l'accoutumée.

L'assurance de Responsabilité Civile Décennale (RCD) retrouve dans ce contexte le rôle de protection souhaité par le législateur en 1978 lorsqu'elle a été rendue obligatoire pour garantir cette responsabilité spécifique incombant aux entreprises et maîtres d'œuvre pendant 10 ans à compter de la réception. En effet, l'assurance décennale n'est pas affectée par la liquidation judiciaire du responsable. Même si l'entreprise tenue de réparer et indemniser les dommages causés a disparu, c'est son assureur RCD qui intervient. Pour mémoire, l'assurance Dommages Ouvrages (DO) permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'une protection supplémentaire en préfinançant après réception la réparation des dommages de nature décennale sans besoin d'une décision de justice concernant les responsabilités.

### Défaillance en cours de chantier

Alors que les garanties de RC Décennale et DO ne sont pas encore mobilisables, il est impératif que le maître d'ouvrage signale à son assureur DO une défaillance d'entreprise en cours de chantier. L'assureur demandera la communication d'éléments d'actualisation tels que le marché résilié, le constat d'avancement des travaux, le marché passé avec l'entreprise remplaçante et son attestation RCD, ... En effet après avoir préfinancé la réparation, l'assureur DO exerce un recours contre le responsable du sinistre. Si plusieurs entreprises interviennent successivement pour le même lot, ces éléments sont indispensables pour établir les responsabilités et sécuriser le recours. A défaut, la responsabilité sera fréquemment répartie entre les différents intervenants avec un risque que la part

Nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle pour le BTP



Source : demandes d'indemnisation SI APART, enquête Acemo COVID 19, estimation Dares Le Moniteur 31 juillet 2020

du maître d'œuvre d'exécution soit plus importante, ce flou apparaissant comme un défaut de suivi du chantier.

Autre point d'attention, l'assurance RC Décennale est maintenue en cas de défaillance mais sous réserve que les travaux soient réceptionnés et que les primes d'assurance aient été réglées par l'assuré. Le contrôle des attestations d'assurance des entreprises est donc primordial.

#### Le contrôle des attestations

En cas de souscription d'une garantie DO, une fois la police émise et sous réserve de sa complétude, c'est l'assureur DO qui exercera ou non son recours.

Alors que les maîtres d'ouvrage s'affranchissent fréquemment de l'obligation de souscription de la DO, leur seul recours en cas de défaillance de l'entreprise sera l'assurance RCD. Celle-ci doit être en vigueur au démarrage du chantier et garantir les activités réellement exercées par l'entreprise sur le chantier. En cas de suspension des garanties ou de résiliation du contrat pour non-paiement de prime à la date d'ouverture de chantier, l'assureur ne sera pas tenu à garantie.

Outre les défaillances d'entreprises, il est également nécessaire de rappeler les faillites ou cessation d'activité récentes d'assu-



contre qui se retourner : ni entreprise, ni assureur RCD. Cela augmente le risque que le coût de la remise en état du désordre soit réparti entre les intervenants toujours présents et solvables. De plus, le maître d'œuvre, professionnel, sera toujours réputé sachant par rapport à son client. Lorsqu'il a choisi l'entreprise

non solvable et non assurée sur le conseil d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, le maître d'ouvrage est même en position d'exercer un recours. Il a en effet été jugé que le professionnel engage alors sa responsabilité pour défaut de conseil (CA TOULOUSE, 18 fév. 1992, JurisData n° 1992-045941). ●

## FOCUS : IMPACT DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE SUR LES DÉLAIS DES GARANTIES LÉGALES ET DOMMAGES-OUVRAGE.

Des dispositions législatives ont été prises pendant le confinement pour maintenir la possibilité pour les particuliers et les entreprises d'agir une fois l'état d'urgence sanitaire levé.

Les articles 2 et 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 prise à la suite de la loi d'urgence liée à l'épidémie de la Covid 19 impactent les garanties légales accordées par les constructeurs ou les maîtres d'œuvre et les délais d'indemnisation des assureurs Dommages Ouvrage.

#### Garanties légales

En cas de désordre atteignant la construction après réception, le maître d'ouvrage peut mobiliser :

- La garantie de parfait achèvement,
- La garantie de bon fonctionnement,
- La garantie décennale.

Selon l'article 2, pour ces garanties, les délais venant à expiration entre le 12

mars et le 10 août 2020 sont prorogés et recommencent à courir à partir de cette date dans la limite de 2 mois maximum soit le 10 octobre 2020.

#### Dommages Ouvrages

L'assureur DO est tenu d'informer le souscripteur de sa position pour la prise en charge dans les 60 jours à compter de la réception de la déclaration de sinistre. Si la déclaration est justifiée, la compagnie a 90 jours pour présenter une offre d'indemnité (sous réserve des opérations d'expertise).

Même si un débat subsiste, il semble que ce soit l'article 4 de l'ordonnance qui s'applique au délai de 60 jours dont l'assureur dispose pour notifier à l'assuré sa décision pour la prise en charge du sinistre. Les dispositions de l'article 4 sont en effet plus spécifiques et visent expressément la déchéance, sanction du défaut de prise de position de l'assu-

reur Dommages Ouvrage dans le délai imparti. En application de cet article 4, la notification à l'assuré de la décision de l'assureur sur la garantie d'assurance Dommage Ouvrage devrait donc intervenir avant le 10 septembre 2020.

#### Survenance du dommage

Précision importante : l'ordonnance du 25 mars 2020 ne prévoit pas de décaler le délai pendant lequel un désordre doit être apparu pour déclencher la garantie. Ainsi pour un désordre de nature décennale, le maître d'ouvrage devra démontrer que le désordre est apparu pendant les dix ans qui ont suivi la réception. Si la fin de cette garantie décennale intervenait entre le 12 mars et le 10 août 2020, il serait possible pour le maître d'ouvrage de mobiliser amiablement ou judiciairement son maître d'œuvre et/ou les constructeurs jusqu'au 10 octobre 2020.

# LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION des membres du SYNAMOME



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE  
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la transposition en droit français d'une directive européenne, les entreprises qui vendent des biens ou des services à des particuliers doivent nommer un médiateur de la consommation présent sur la liste de la CECMC (Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation) pour une durée de 3 ans. Le médiateur est accessible gratuitement par les consommateurs qui n'ont pas trouvé d'entente auprès du professionnel.

## LE CHOIX DE LA SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE

Il a été dicté par 3 indicateurs :

### 1. Le tarif est très attractif

Le 07 novembre 2019, le SYNAMOME a signé avec la Société Médiation Professionnelle un accord cadre désignant pour 3 ans cet organisme comme médiateur professionnel pour les maîtres d'œuvre du SYNAMOME. Tout adhérent de notre syndicat, bénéficie grâce un tarif d'adhésion de groupe avantageux - pris en charge par le SYNAMOME - des services d'un médiateur de la consommation, étant entendu que le coût d'une médiation reste à la charge de l'adhérent.

### 2. Les résultats avec des indicateurs définis par la CECMC tous au vert

- 81 saisines pour l'exercice 2019 et 487 formulaire d'information remplis sur notre site.
- 18.3 % des saisines étaient non éligibles au sens de l'Article L611-3 et parmi les saisines éligibles, 68.4 % étaient recevables au sens de l'Article L612-2.
- Aucune médiation n'a été interrompue, des professionnels ont refusé d'entrer en médiation.
- En moyenne, nous avons mis 3 jours à répondre aux demandes de saisines, et les médiations, une fois lancées, ont nécessité 8.2 jours pour parvenir à une solution
- À ce jour, tous les accords ont été exécutés.

### 3. Les médiateurs professionnels

Les médiateurs intervenant pour la société Médiation Professionnelle sont tous formés à la médiation, au droit de la consommation et à la médiation de la consommation par l'École Professionnelle de la Médiation

et de la Négociation (**EPMN**) et soumis au respect du CODEOME (**Code d'Éthique et de Déontologie de la Médiation**) et à la formation continue par leur appartenance à la **CPMN**, chambre syndicale des médiateurs professionnels.

## LA MISE EN CONFORMITÉ

Pour être en conformité vis-à-vis de la loi, vous devez nommer la Société Médiation Professionnelle en **remplissant le formulaire simplifié en ligne** à cette adresse : <http://www.mediateur-consommation-smp.fr/synamome-adherer-au-service-de-mediation-de-la-consommation>.

Une fois cette démarche effectuée, vous recevez sous 24/48 heures un mail de la Société Médiation Professionnelle vous invitant à afficher dans vos bureaux un logo et à faire figurer des mentions spécifiques sur votre site Internet qui sont les adresses du site et l'adresse physique de la société Médiation Professionnelle, à savoir :

- site internet : <https://mediateur-consommation-smp.fr> à privilégier pour faciliter le traitement
- adresse physique : Société Médiation Professionnelle – Médiateur de la consommation 24, rue Albert de Mun 33 000 Bordeaux

La convention-cadre<sup>1</sup> signée avec le SYNAMOME vous assure d'être en conformité pendant trois ans. Au terme de ces 3 ans, elle peut-être renouvelée à l'identique.

## LE FONCTIONNEMENT

Le médiateur reçoit une demande de médiation, il vérifie si le consommateur a une preuve de sa réclamation auprès du professionnel (sous peine de non-recevabilité de la demande). Si la demande est recevable, le médiateur informe le professionnel. Celui-ci

a un délai de 7 jours pour répondre si oui ou non, il souhaite entrer en médiation. Le médiateur prend contact par téléphone auprès du professionnel et du consommateur pour faire émerger une solution. Un constat ou une proposition d'accord est ensuite envoyé aux deux parties. Le tarif pour une médiation simple est de 150 € HT, et la facturation intervient à la fin de la médiation.

**Jérôme MESSINGUIRAL,**  
Médiateur professionnel

1. La convention-cadre, la charte et l'annexe tarifaire sont à votre disposition auprès du SYNAMOME ou sur demande



© Franck Tourneret Photographe

## Votre interlocuteur

Jérôme Messinguiral est votre contact pour toute demande particulière par téléphone ou par mail.

06 72 90 96 92  
[messinguiral@cpmn.fr](mailto:messinguiral@cpmn.fr)

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

## une priorité nationale



**ROCKWOOL®**

Aujourd'hui, près de 7 millions de logements sont mal isolés et 14 % des Français confirment avoir froid dans leur logement, alors que le secteur du bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>. Face à ces chiffres, le gouvernement fait de la rénovation énergétique une priorité nationale avec une mobilisation générale afin de baisser la facture de chauffage des Français, d'augmenter leur pouvoir d'achat, d'améliorer leur confort et de lutter contre le changement climatique.



**Matthieu BIENS**, directeur marketing et développement produit Europe du Sud, ROCKWOOL

Ces objectifs sont partagés par ROCKWOOL, leader mondial de l'isolation en laine de roche. En misant sur une politique d'innovation continue pour ses produits, l'industriel a rejoint des organismes collectifs français et

internationaux tel le **C40 Cities Climate Leadership Group** qui regroupe les 96 plus grandes villes du monde, et a signé la **charte FAIRE** (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). **" Nous sommes particulièrement investis sur les enjeux liés au changement climatique et à l'efficacité énergétique. La rénovation énergétique des bâtiments permettra d'enrayer le nombre de passoires thermiques dans notre pays tout en améliorant la santé et le bien-être des occupants."** déclare Matthieu BIENS, directeur marketing et développement produit Europe du Sud.

Pour atteindre nos objectifs, une approche globale, intégrant la dimension transversale de la performance énergétique des bâtiments est nécessaire : amélioration de l'isolation, efficacité énergétique des équipements techniques, utilisation des énergies renouvelables et maintenance du bâtiment. Néanmoins, **tout projet de rénovation, dès sa conception, doit intégrer les travaux d'isolation.** En effet, dans un bâtiment mal isolé, jusqu'à 30 % des déperditions de chaleur se font par le toit, 20 à 25% par les murs et le plancher serait responsable de près de 10% des déperditions de chaleur<sup>2</sup>. L'isolation thermique sera donc l'investissement le plus intéressant. Le choix des matériaux est important. Il conditionne l'efficacité des travaux engagés, leur durabilité et le confort.

*" Les produits ROCKWOOL sont en effet parmi les plus efficaces en matière d'isolation thermo-acoustique, ils possèdent également d'excellentes propriétés en protection incendie",* affirme Matthieu BIENS, **" L'isolation en laine de roche conserve ses performances pendant plus de 55 ans.** Grâce à sa densité et à la conductivité thermique, elle augmente l'inertie thermique de la paroi, permettant ainsi de maintenir une température intérieure agréable tout au long de l'année. Le bruit est un facteur important trop souvent négligé lors des travaux de rénovation. **Les produits ROCKWOOL isolent et amortissent les vibrations et le bruit en absorbant ainsi de nombreuses nuisances sonores (voisins, trafic routier, ferroviaire ou aérien).** Enfin, la sécurité de l'ouvrage est prioritaire, il convient notamment d'anticiper le premier des risques : l'incendie. La laine de roche est non-combustible par nature, elle agit pour contenir le feu et empêcher sa propagation et ne dégage pas de fumées toxiques."



1. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/plan-de-renovation-energetique-des-batiments>

2. ADEME, Guide pratique " Isoler sa maison ", septembre 2018

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN

**Placo**  
SAINT-GOBAIN



## Le doublage n'a jamais été aussi simple



Laine de verre  
ISOVER GR 32

+



Kit raccords et appuis  
Optimax Habito®

+



Plaque de plâtre  
Habito® de Placo®

=



# Optimax Habito®

L'innovation au service  
de l'efficacité

ISOVER et Placo® allient leurs savoir-faire pour développer une technologie d'excellence pour le doublage des murs. En trois temps trois mouvements, ce système alliant laine de verre, plaque de plâtre ultrarésistante et appuis brevetés vous permet de réaliser un doublage simple et rapide **avec 80 % de fourrures en moins.**